

VERS UN FLEUVE PROPRE

RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS
SUR LA DÉPOLLUTION DU SAINT-LAURENT

DÉPOLLUTION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

TABLE DES MATIÈRES

FAITS SAILLANTS	3
INTRODUCTION.....	4
HISTORIQUE DE LA RÉGLEMENTATION	5
PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT	8
PORTRAIT DE LA SITUATION AU QUÉBEC	10
CONTEXTE GOUVERNEMENTAL.....	12
LE CAS DE L'USINE JEAN R MARCOTTE	13
SITUATION CANADIENNE ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES PROVINCES.....	15
LA COLOMBIE-BRITANNIQUE	16
LA VILLE DE TORONTO	16
NIVEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, PAR PROVINCE OU TERRITOIRE.	17
PROPOSITION DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC	18
LES RÉGIONS CIBLÉES	19
LES ACTIONS CIBLÉES.....	19
FINANCEMENT	20
CADRE FINANCIER DE LA MISE EN PLACE DES MESURES QUI FAVORISERONT L'ATTEINTE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT.	21
LISTE DES STATIONS D'ÉPURATIONS VISÉES DANS LES TROIS RÉGIONS. (2013-04-05)	22

FAITS SAILLANTS

Les problèmes liés à l'assainissement des eaux usées municipales, des débordements et de la présence de contaminants émergents dans le fleuve Saint-Laurent sont bien réels. La Coalition Avenir Québec considère qu'il est impératif de s'y attaquer. L'atteinte de cet objectif ambitieux, qu'est la dépollution du fleuve Saint-Laurent, requiert de nouvelles sources de financement et une priorisation géographique doit être privilégiée.

Sur les 822 stations d'épuration que comporte le Québec, près de 50 stations seront ciblées en priorité afin de colmater une brèche laissée vacante par l'inaction du gouvernement dans le processus d'assainissement de nos eaux usées. Nos actions cibleront trois régions densément peuplée, Montréal, Laval et Québec. Les travaux qui seront réalisés viseront à améliorer les normes de rejet à l'émissaire et à éliminer les débordements d'eaux usées non traitées par temps sec. Des sommes seront aussi dédiées à assurer une meilleure formation du personnel affecté aux opérations des stations d'épuration.

Les coûts liés à la mise en œuvre de la proposition de la Coalition Avenir Québec sont estimés à 1,5 milliard de dollars sur une période de cinq ans. Il importe donc de cibler les actions qui devront être réalisées à court terme et d'y consacrer le financement nécessaire. Il y a urgence d'agir afin de protéger ce patrimoine naturel d'exception, c'est pourquoi la Coalition Avenir Québec estime que des actions doivent être entreprises immédiatement. Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposerait un financement tripartite entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités. Des programmes d'infrastructures tels que le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), déjà existants, seraient bonifiés.

INTRODUCTION

Le système hydrographique du Saint-Laurent, incluant les Grands Lacs, représente un cinquième des réserves mondiales d'eau douce. Il couvre une biodiversité abondante et complexe, mais également une fragilité trop souvent oubliée. Ces écosystèmes, dont la richesse est d'ailleurs reconnue par l'UNESCO, ont trop souvent souffert de négligence. Les indices de pollution se sont améliorés au fil des dernières décennies, mais il reste encore beaucoup à faire. La Coalition Avenir Québec vise à redonner à la population un accès à son fleuve et la première étape de ce vaste projet passe par des gestes concrets qui à terme élimineront. Que ce soit par le traitement des eaux usées ou par la mise sur pied de programmes permettant une revalorisation des berges, la Coalition veut permettre à la population québécoise de se réapproprier son fleuve.

Les préoccupations à l'égard du Saint-Laurent ne datent pas d'aujourd'hui. Dès le début des années 1970, la qualité de l'eau du fleuve se trouve au cœur des débats. Les constats se multiplient sur les restrictions qu'impose la pollution bactériologique et toxique à la récupération des usages et à l'utilisation du fleuve à des fins économiques, sociales et environnementales.

En 1972, le Groupe de travail Canada-Québec sur le fleuve Saint-Laurent reçoit le mandat de dresser un portrait de la situation. Le Groupe constate que les usages récréatifs autant que les usages fauniques et commerciaux sont menacés par la pollution des eaux. Déjà à cette époque, un effort concerté semble nécessaire à la résolution des problèmes recensés. En 1978, un deuxième comité fédéral-provincial d'études sur le Saint-Laurent est constitué. Celui-ci recommande la mise sur pied de plans d'intervention visant à garantir une eau potable de qualité, l'assainissement des eaux usées municipales et une réglementation adéquate concernant les rejets industriels.¹

Dépolluer le Saint-Laurent est une entreprise pharaonique, à l'image du fleuve lui-même. Les actions qui devront être entreprises sont autant nombreuses que diversifiées. C'est pourquoi il est important de prioriser les gestes qui doivent être posés dès maintenant. L'assainissement des eaux usées est une priorité pour le Canada et le Québec et les municipalités y jouent déjà un rôle central. Pourtant, en 2013, plusieurs municipalités déversent encore des rejets qui contribuent à dégrader la qualité de l'eau de notre fleuve.

¹ <http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/historique.html>

HISTORIQUE DES LOIS ET RÈGLEMENTS PORTANT SUR LA DÉPOLLUTION DU FLEUVE

1955 : Dépôt de la « Loi concernant la pollution des eaux ».

1960 : Cette loi est abrogée par la « Loi pour remédier à la pollution des eaux » instituant la Régie d'épuration des eaux. C'est à cette époque qu'on commence à s'intéresser sérieusement au traitement des eaux.

Le 21 décembre 1972, la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) est adoptée dans le sillage de la prise de conscience quant à la nécessité de réduire les effets négatifs du développement sur l'environnement. Lors de la sanction de la *Loi de la qualité de l'environnement*, la *Loi de la Régie des eaux* a été abrogée.

L'année 1978 représente une année charnière concernant la protection de nos ressources hydriques. En effet, le Programme d'assainissement des eaux du Québec (PAEQ) vint répondre à l'inquiétude grandissante face aux divers problèmes causés par la pollution². À cette époque, une très faible proportion de la population québécoise, soit moins de 2 % de la population desservie par des réseaux d'égout, bénéficiait de stations d'épuration, la plupart des établissements industriels ne traitaient pas leurs effluents et les pratiques agricoles laissaient beaucoup à désirer, le tout se traduisant par un état de détérioration avancé des cours d'eau du Québec méridional.

Alerté par ce triste constat, le gouvernement du Québec a lancé en 1978 un vaste programme d'assainissement visant à restaurer la qualité des eaux, dont les objectifs étaient d'une part, « d'améliorer et de conserver la qualité des eaux pour satisfaire les besoins de la population » et d'autre part, « d'obtenir et de maintenir les milieux aquatiques équilibrés permettant aux ressources biologiques d'évoluer normalement ».

L'atteinte de ces objectifs devait passer par des interventions auprès de toutes les sources de pollution existantes, soit les industries, les municipalités et les producteurs agricoles; on parlait alors des volets industriel, municipal et agricole du PAEQ. Dans le bassin d'une rivière donnée,

² http://eausecours.org/esdossiers/recherche_eaux_usees.pdf

les interventions municipales et industrielles ont été réalisées, en règle générale, de l'amont vers l'aval, avec comme base territoriale, la municipalité.³

En, 1981 le gouvernement adopte un règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Ce règlement vise l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences de 6 chambres à coucher ou moins et des bâtiments qui produisent un débit total quotidien d'eaux usées d'origine domestique d'au plus 3 240 litres. Ces résidences et autres bâtiments ne doivent pas être raccordés à des réseaux d'égout municipaux ni à des ouvrages d'assainissement collectifs. Le règlement a pour objectif d'interdire le rejet dans l'environnement d'eaux de cabinets d'aisance, d'eaux usées ou d'eaux ménagères, à moins que ces eaux n'aient reçu un traitement approprié. Ces eaux non traitées constituent un contaminant au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement, adoptée en 1972.

C'est en 2002 que le Québec s'est doté, pour la première fois de son histoire, d'une politique nationale de l'eau visant la protection de cette ressource unique. C'est avec la conviction que l'eau constitue un élément primordial de notre patrimoine collectif que des engagements tel la mise en place d'une gestion intégrée par bassin versant ou l'assainissement de l'eau⁴ furent mis de l'avant.

En 2008, le gouvernement adopte un règlement portant sur l'interdiction de la mise en marché de certains détergents à vaisselle. Lié au Plan d'intervention détaillé sur les algues bleu-vert 2007-2017, le règlement vise à réduire à moins de 0,5 % en poids le contenu en phosphore des détergents à vaisselle domestiques. Depuis le 1^{er} juillet 2010, les détaillants ne peuvent plus mettre en vente des détergents dont le contenu en phosphore est supérieur à la limite fixée; forçant ainsi les fabricants à développer des produits de substitution et à les faire analyser par un laboratoire répondant à des standards reconnus⁵.

Le 17 février 2009, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a adopté la Stratégie pancanadienne pour la gestion des effluents d'eaux usées municipales. La Stratégie expose le contenu de l'entente conclue par les 14 ministres de l'environnement au Canada afin que les propriétaires d'ouvrages d'assainissement disposent d'une réglementation claire en matière de gestion des effluents d'eaux usées municipales, dans un cadre harmonisé qui assure la protection de la santé humaine et de l'environnement. La Stratégie exige que tous les ouvrages respectent des normes de performance minimales et établissent des objectifs

³ http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/industrielles/chapitre1_b.htm#14_paeq

⁴ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/politique/>

⁵ http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/plan_intervention_2007-2017.pdf

environnementaux de rejet propres à chaque site. Ces normes de performance s'appliquent aux polluants que l'on trouve couramment dans la plupart des eaux usées rejetées.⁶

Même si le Québec n'a pas encore adhéré à la Stratégie de façon formelle, il s'est prononcé en faveur de son contenu technique et tient à s'assurer que les critères retenus pour les projets de développement ou de redéveloppement du territoire intègrent minimalement les normes pancanadiennes de débordement établies par cette Stratégie⁷. Au moment d'écrire ses lignes, le Québec n'a toujours pas ratifié cette entente.

La position du gouvernement du Québec destinée à répondre aux divers objectifs de la Stratégie pancanadienne, propose l'établissement de normes minimales. Ainsi, les projets de traitement des eaux usées d'origine domestique doivent pouvoir respecter minimalement les normes de performance pancanadiennes⁸ : Il s'agit de normes s'appliquant aux rejets à l'émissaire de la station d'épuration des eaux usées. Elles ne s'appliquent pas aux ouvrages de surverses. Tous les nouveaux projets de traitement des eaux usées d'origine domestique, et tout projet de modernisation ou d'augmentation de la capacité doivent être conçus de façon à permettre de respecter minimalement ces normes. Cette position ne s'applique toutefois pas à un projet qui n'implique que l'ajout d'un équipement pour permettre un enlèvement additionnel d'un paramètre, par exemple, l'ajout de la désinfection ou de la déphosphatation. À partir du 1^{er} avril 2014, aucun projet d'extension de réseau d'égout susceptible de faire augmenter la fréquence des débordements d'égouts unitaires, domestiques ou pseudo-domestiques ne sera autorisé.

Le 3 mai 2013, le gouvernement du Québec dépose un projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées. Il s'agit d'un nouveau projet de règlement mis en place afin de venir placer le Québec au niveau des recommandations de la Stratégie pancanadienne et même d'introduire de nouvelles normes de performance. Il s'agit donc d'une mise à niveau des installations québécoises existantes en matière d'épuration, d'établissement de normes concernant les nouvelles constructions, de l'établissement de normes de rejet et d'interdiction des débordements d'eaux usées non traitées par temps sec. Le gouvernement s'occupera dorénavant d'effectuer la livraison d'attestations aux diverses municipalités.

⁶ http://www.ccme.ca/assets/pdf/cda_wide_strategy_mwwe_final_f.pdf

⁷ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/ouvrages-municipaux/position-ministere.htm>

⁸ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/strat-pancan/index.htm#note1>

Afin de combler le déficit infrastructurel, le gouvernement du Canada a annoncé, dans le budget 2008, qu'il rendait permanent le Fonds de la taxe sur l'essence, dont la valeur s'établira à deux milliards de dollars par année après 2013-2014. Il a également instauré le Fonds Chantiers Canada en 2007.⁹

Il en coûtera environ 3 milliards de dollars pour amener tous les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées au niveau des normes de performance prévues. Par ailleurs, les coûts pour réduire les débordements d'eaux usées non traitées, à un niveau permettant la pleine récupération des usages, pourraient atteindre jusqu'à 6 milliards de dollars. Il est attendu que le gouvernement fédéral assume une part significative du financement requis à long terme pour procéder à ces investissements¹⁰.

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT

En 1988, les gouvernements du Canada et du Québec entament un travail de collaboration avec divers acteurs concernés afin de conserver, restaurer, protéger et mettre en valeur le Saint-Laurent. Depuis cette date, et toujours dans le même esprit, cinq ententes quinquennales ont permis de coordonner les interventions gouvernementales sur le Saint-Laurent.

PHASE 1 : 1988-1993

Signée en juin 1998, la première entente de collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec avait pour but d'harmoniser leurs activités et de concerter leurs efforts relatifs à la protection et à la mise en valeur du Saint-Laurent¹¹. Les deux paliers de gouvernements se sont entendus quant aux objectifs à atteindre, notamment, en matière de conservation, de restauration, de protection et de suivi de l'état des lieux, et ont également réalisé d'importants progrès en ce qui concerne l'assainissement des eaux du fleuve et la sauvegarde de son écosystème¹².

PHASE II: 1993-1998

Le Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, faisant suite au succès de la première entente, a accueilli une dizaine de ministères, tant fédéraux que provinciaux, comme partenaires, et s'est concentré davantage sur des domaines d'intervention telles que la biodiversité, l'agriculture, l'implication communautaire et la santé¹³. La création de quatorze comités Zones d'intervention

⁹ http://www.ccme.ca/assets/pdf/cda_wide_strategy_mwwe_final_f.pdf

¹⁰ <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Mai2013/03/c3481.html>

¹¹ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1988_1993.html

¹² http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1988_1993.html

¹³ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1993_1998.html

prioritaire (ZIP) a favorisé une prise en charge concertée du Saint-Laurent par les communautés riveraines, notamment par « la mise en œuvre de leur Plan d'action et de réhabilitation écologique respectif »¹⁴. En effet, la participation de la population a été beaucoup plus importante dans le cadre de cette entente que dans la précédente¹⁵. Le nouveau Programme Interactions communautaires a d'ailleurs grandement contribué à cet accroissement de la participation citoyenne, en rendant l'aide financière plus accessible aux organismes désirant réaliser des projets de protection et de restauration du fleuve¹⁶.

PHASE III : 1998-2003

La troisième phase de l'entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent s'est principalement attachée au maintien des efforts réalisés dans le cadre des phases I et II¹⁷. L'agriculture, la biodiversité, l'implication communautaire, l'industriel, l'urbanisme, ainsi que la santé humaine sont les domaines d'intervention qui ont été reconduits lors de cette troisième phase, et la navigation, un domaine qui s'est rajouté à l'agenda¹⁸.

PHASE IV: 2005-2010

La quatrième phase de cette collaboration entre les gouvernements du Canada et du Québec visait principalement à « favoriser l'intégrité écologique, le respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des collectivités et une gouvernance concertée et intégrée du Saint-Laurent »¹⁹. Les domaines d'interventions visés par ce plan étaient : l'implication communautaire et la sensibilisation, l'accessibilité aux rives, l'agriculture, l'intégrité écologique, la navigation et le suivi de l'état du Saint-Laurent²⁰.

PHASE V: 2011-2026

Forts de leurs réalisations antérieures, les gouvernements poursuivent et étendent leur collaboration dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, lequel regroupe les efforts d'un nombre record de 18 agences et ministères gouvernementaux. Les actions conjointes portant notamment sur la conservation de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau et la pérennité des usages. De plus, les gouvernements ont mis de l'avant une gouvernance davantage participative du Saint-Laurent.²¹

¹⁴ http://planstlaurent.qc.ca/fileadmin/publications/rap_quin_98_03/Rapport_quinquennal_f.pdf p. 2-3

¹⁵ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1993_1998.html

¹⁶ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1993_1998.html

¹⁷ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1998_2003.html

¹⁸ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/1998_2003.html

¹⁹ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/2005_2010.html

²⁰ http://planstlaurent.qc.ca/fr/historique/2005_2010.html

²¹ Idem

PORTRAIT DE LA SITUATION AU QUÉBEC

Il y a au Québec 822 stations d'épuration d'eau de différents types, fonctionnant dans les municipalités de notre province. Toutefois ces stations souffrent d'un problème généralisé; elles sont usées et vieillissantes, avec un âge moyen de 18 ans. Ces installations publiques desservent une population d'environ 6,5 millions de Québécois en filtrant plus de 6,5 millions de mètres cubes d'eau par jour. Il y a également, au Québec, 4481 ouvrages de surverse pouvant nuire à la qualité des rejets. Par exemple, sur l'île de Montréal et la Rive-Sud, les eaux usées et les eaux de pluie sont souvent combinées dans les mêmes conduits. Ainsi, lorsqu'il y a de fortes pluies, le trop-plein est directement déversé dans les cours d'eau montréalais²². Les infrastructures montréalaises de traitement des eaux usées, tout comme plusieurs autres au Québec, ne décontaminent pas actuellement les eaux rejetées dans le fleuve.

De 1978 à 2002, des sommes d'argent, totalisant plus de sept milliards de dollars, ont été investies par le gouvernement et par les municipalités afin d'assainir les eaux usées municipales québécoises. Ces investissements ont permis à 98 % de la population desservie par un réseau d'égout de se doter des infrastructures nécessaires à l'assainissement de leurs eaux usées. Ce taux n'était que de 2% avant 1978. Ces investissements ont favorisé l'amélioration notable de la qualité de l'eau des cours d'eau et des lacs. Toutefois, tous les problèmes reliés à l'assainissement municipal n'ont pu être réglés, notamment ceux concernant les débordements par temps de pluie, des réseaux d'égout municipaux, la contamination résiduelle des effluents des stations d'épuration municipales, les eaux usées non traitées des petites municipalités ou encore des eaux usées des résidences non raccordées à un réseau d'égouts municipal et ayant des installations d'assainissement autonome vétustes ou inadéquates.²³

De plus, en 2009, 0,9 % des eaux usées étaient non traitées ou faisaient l'objet seulement d'un traitement préliminaire. Les systèmes de traitement des eaux usées doivent être précédés à tout le moins d'un dégrillage. Les systèmes de dégrillage sont installés pour éliminer divers débris qui peuvent causer des blocages et des bris aux équipements situés en aval. Ils peuvent être installés en simplex ou en duplex, selon le débit de la station d'épuration.²⁴ La chaîne de traitement peut aussi inclure un système de traitement primaire. Au Québec, 48,1 % des stations faisaient l'objet d'un traitement primaire et 13,5 % d'un traitement secondaire (bassins de stabilisation). En principe, un système de traitement biologique des eaux usées vise à reproduire

²² <http://www.zipvillemarie.org/les-usines-de-traitement-des-eaux-useeacutes.html>

²³ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/politique/#orientation1>

²⁴ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/Chap7.pdf>

les processus de décomposition des polluants qui se produisent naturellement dans le milieu récepteur. Le système de traitement est un endroit confiné qui offre des conditions favorables à une dégradation rapide de ces contaminants. Le traitement se fait en différentes étapes. Dans la première étape, les contaminants solubles ou colloïdaux sont consommés par les microorganismes qui les transforment en constituants cellulaires. Ensuite, ces microorganismes et autres matières en suspension peuvent être séparés mécaniquement de l'eau épurée.²⁵

Pour terminer, 29,5 % des stations sont munies d'un traitement secondaire mécanique et 8,0 % d'un traitement tertiaire²⁶. L'expression « traitement tertiaire » peut désigner plusieurs types de traitements ou différentes fonctions en vue d'atteindre un niveau de traitement de qualité supérieure à ce que l'on pourrait normalement attendre d'un traitement secondaire. Le traitement tertiaire peut viser un enlèvement plus poussé pour des paramètres conventionnels, comme les matières en suspension, ou encore viser certains paramètres pour lesquels il y a peu d'enlèvements dans un traitement secondaire comme le phosphore²⁷.

En 2011, le gouvernement du Québec a réalisé une évaluation de performance qui a porté sur 774 stations d'épuration et 4 386 ouvrages de surverse qui étaient en service au 1er janvier 2011. La presque totalité de ces stations, soit 701 stations, a été construite dans le cadre des différents programmes de subvention mis en place depuis 1978. Le grand suivi des ouvrages d'assainissement des eaux usées du Québec démontre clairement certaines failles dans nos installations. Le nombre de stations et d'ouvrages de surverse augmentent chaque année. L'évaluation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux, pour l'année 2011, nous apprend que seulement 70 % des stations ont une note de plus de 85 %. Le volume des eaux traitées en 2011 a été supérieur à celui de l'année 2010. Ceci est un reflet des conditions climatiques observées. On note d'ailleurs une augmentation du nombre de débordements des ouvrages de surverse en 2011. Les débordements par temps sec ont également augmenté significativement en 2011. Ceux causés par une mauvaise gestion pourraient facilement être corrigés par les municipalités. Les débordements par temps sec causés par un manque de capacité de l'ouvrage pourront seulement être corrigés en effectuant des travaux pour diminuer les apports en eau dans le réseau ou pour augmenter la capacité des ouvrages²⁸. Le réseau québécois en gestion des eaux usées, bien qu'imposant, est donc à améliorer. Il reste beaucoup de travail à accomplir avant de pouvoir se réapproprier un fleuve propre avec une qualité d'eau

²⁵ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/Chap7.pdf#page=7>

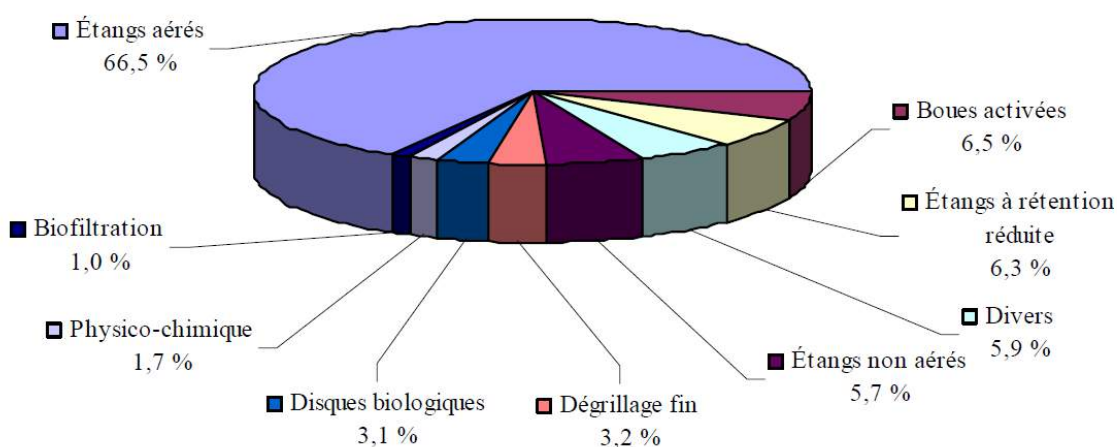
²⁶ http://www.ec.gc.ca/doc/publications/eau-water/COM1454/long_descrip-fra.htm#chart10

²⁷ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/domestique/Chap8.pdf>

²⁸ http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/eval_perform_rapport_2011.pdf

pouvant permettre la baignade partout au Québec.²⁹ Malheureusement, le projet de règlement présenté par le gouvernement du Québec le 3 mai 2013 manque d'objectifs à court terme et de moyens concrets pour mettre fin à la pollution du fleuve Saint-Laurent. L'échéancier échelonné sur 30 ans ne permet pas d'entrevoir de résultats palpables tels qu'un fleuve propice à la baignade pour tous les Québécois.

Répartition du nombre de stations selon le type de traitement (774 stations)



CONTEXTE GOUVERNEMENTAL

Le gouvernement du Québec a déposé un projet de règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées le 3 mai 2013. Les actions proposées dans ce projet s'étirent sur 30 ans et il est difficile d'y voir des résultats concrets à court terme. Les coûts liés à la mise en œuvre de ce projet de règlement pour l'ensemble des stations d'épuration des eaux usées ainsi que des attestations d'assainissement des eaux usées ont été estimés à 9,3 milliards de dollars sur une période de 30 ans³⁰. Il importe donc de cibler les actions qui devront être réalisées à court terme.

Les stations qui sont en activité depuis plus de dix ans risquent d'avoir à subir des remplacements ou des mises à niveau de certains de leurs équipements, en particulier les stations mécanisées (biofiltration, boues activées, disques biologiques, physicochimiques). Plusieurs stations ont déjà fait l'objet d'améliorations ou d'agrandissements. Par contre, dans le cas des étangs aérés, des étangs à rétention réduite et des étangs non aérés, une vidange des

²⁹http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/eval_perform_rapport_2011.pdf

³⁰ <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/ouvrages-municipaux/etude-econo20121112.pdf>

boues pourrait s'avérer nécessaire afin de maintenir ou d'améliorer la performance de la station.³¹ Indépendamment du règlement québécois sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, une partie de ces coûts sont inévitables en raison de l'édiction, le 29 juin 2012, du Règlement fédéral sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées.

Tel qu'il fut mentionné précédemment, il y a actuellement 822 stations d'épuration d'eaux usées au Québec, dont certaines n'appartiennent pas aux municipalités, mais dépendent plutôt d'entreprises privées. Même si la plupart des ouvrages respectent les exigences de rejet auxquelles ils sont assujettis, cela ne signifie pas que la performance de ces ouvrages soit optimale. En effet, les exigences de rejet fixées pour chaque ouvrage tiennent compte de la qualité du réseau où se trouve l'ouvrage. Ainsi, pour les réseaux unitaires et la plupart des réseaux pseudo-domestiques, les exigences sont souvent minimales, c'est-à-dire que les débordements sont tolérés par temps de pluie, de fonte ou en situation d'urgence. Seuls les débordements par temps sec ne sont pas tolérés. Idéalement, il faudrait plutôt viser à ce qu'aucun débordement ne survienne, sauf en situation d'urgence ou lorsque le nombre de débordements respecte l'objectif de débordement (OD) fixé par le MDDEP. Cet objectif est fixé en fonction des usages du milieu récepteur et est susceptible d'être modifié dans le temps.³²

LE CAS DE L'USINE JEAN R MARCOTTE

Les imposants travaux planifiés par la ville de Montréal à l'usine d'épuration des eaux usées Jean R Marcotte sont un bel exemple d'amélioration et de bonification d'un système déjà en place. Une fois ces travaux réalisés, les 2,7 millions de mètres cubes d'eau qu'elle rejette en aval chaque jour, qui contiennent des concentrations dangereuses de virus, de bactéries ainsi que des résidus de médicaments et qui ne sont pas traités par le procédé d'épuration des matières solides, seront de meilleure qualité.

«Il suffit de voir, en hélicoptère, la marée brune qui sort de l'usine d'épuration, et ce, malgré tous les efforts qui ont été faits au cours des dernières années, pour constater à quel point cela cause des préjudices très sérieux, notamment à Sorel-Tracy et à Trois-Rivières» qui se trouvent en aval, avait déclaré à l'époque le maire Tremblay³³.

³¹ http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/eval_perform_rapport_2011.pdf

³² http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/eval_perform_rapport_2011.pdf

³³ <http://www.lapresse.ca/environnement/pollution/200907/09/01-882520-montreal-aura-bientot-son-usine-de-desinfection.php>

L'usine d'épuration des eaux usées de Montréal a été construite avec un procédé de désinfection au chlore, mais ce dernier n'a jamais pu être en fonction en raison d'un moratoire gouvernemental. L'usine générant plus de 50% des eaux usées du Québec déverse donc de l'eau non désinfectée dans le fleuve depuis son inauguration en 1987.³⁴

La dépollution des rejets contribuera à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques et rendra plus sécuritaire l'approvisionnement en eau potable à partir de l'eau de surface. Ces bénéfices sont importants pour la santé publique et les écosystèmes. La réduction de la présence de polluants, tels que le phosphore, l'azote, les coliformes fécaux, les métaux, les substances toxiques et les contaminants émergents, entraînera également des gains sur le plan de la protection de l'environnement.

- 2008 : la ville annonçait son intention d'équiper l'usine Jean-R.-Marcotte d'un système de désinfection à l'ozonation de 200 millions de dollars, ce qui permettrait le traitement tertiaire des eaux usées avant leur rejet dans le fleuve Saint-Laurent. Comme son nom l'indique, l'ozonation consiste à ajouter à l'eau de l'ozone, un puissant oxydant, pour en assurer la désinfection. Pour désinfecter l'eau potable dans certaines de ses usines de traitement, la ville a recours à ce procédé, lequel entraîne la dégradation et la décomposition des contaminants. L'ozonation détruit efficacement les bactéries et les virus dans les eaux usées et pourrait réduire les résidus de produits pharmaceutiques, de produits chimiques industriels et de produits d'hygiène personnelle dans l'eau³⁵.
- 2009 : Grâce à un investissement de 150 millions de dollars, la station sera dotée d'un système de désinfection à l'ozonation, et ce, à compter de 2013. Cette technologie de désinfection s'avère beaucoup plus efficace dans le processus de destruction des bactéries, des virus, des médicaments et des antibiotiques qui se trouvent dans les eaux usées. De sorte que d'ici quelques années, la qualité de l'eau du fleuve sera grandement améliorée³⁶. L'investissement de 150 millions de dollars provient d'un montage financier auquel participent le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada (63,75 millions de dollars), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (63,75 millions de dollars) et la Ville de Montréal (22,5 millions de dollars).

³⁴ <http://www.avenirdurable.org/Montreal-va-desinfecter-les-eaux.html>

³⁵ <http://www.mcgill.ca/waterislife/fr/l%E2%80%99eau-%C3%A0-la-maison/les-eaux-us%C3%A9es>

³⁶ <http://www.lelezard.com/communiqu%C3%A9-167846.html> <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/service-de-l%E2%80%99eau-station-d%C3%A9puration-des-eaux-us%C3%A9es>

- 2010 : Les premiers appels d'offres ont été lancés en juin 2010. Avant d'arrêter leur choix sur l'ozonation, les spécialistes ont mené, depuis 2005, toute une série d'études avec leurs homologues de l'Environnement et des services fauniques québécois³⁷.
- 2010 : Annonce de la conclusion d'une entente avec les gouvernements du Canada et du Québec pour financer la construction de quatre bassins de rétention des eaux usées. Les bassins de rétention qui seront construits sont situés le long du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Prairies, soit : Rockfield (arrondissement de Lachine), William (arrondissement du Sud-Ouest), Leduc (arrondissement de Saint-Laurent) et Lavigne (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville). En plus de réduire les débordements dans les cours d'eau lors de fortes pluies, ils contribuent à améliorer la performance du réseau d'égout des secteurs desservis par ces infrastructures. Pour réaliser ce projet, la Ville de Montréal a obtenu une subvention de 99 millions de dollars en vertu du Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grands projets. La Ville investira pour sa part 49 millions de dollars dans le cadre de ce programme qui prévoit un financement tripartite³⁸. La construction de ces bassins coûtera au total 185 millions de dollars. La ville de Montréal a par ailleurs sollicité l'aide de Québec pour combler la différence³⁹.
- 2013 : Travaux en cours

SITUATION CANADIENNE ET COMPARAISON AVEC LES AUTRES PROVINCES

Plusieurs provinces et villes canadiennes travaillent actuellement à l'élaboration d'une stratégie visant à se conformer, en totalité ou en partie, à la nouvelle réglementation fédérale sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées.

Au niveau fédéral, le Plan d'action économique de 2013 prévoit 14 milliards de dollars sur dix ans à l'appui de projets d'infrastructure d'importance nationale, régionale et locale. Le nouveau Fonds Chantiers Canada prévoit notamment un fonds d'infrastructures provinciales et territoriales, doté de 10 milliards de dollars, qui appuiera des projets d'importance nationale, régionale et locale partout au pays et dans une plus vaste gamme de catégories de projets, notamment les routes, le transport en commun, l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, la

³⁷ <http://www.zipvillemarie.org/les-usines-de-traitement-des-eaux-useacutees.html>

³⁸ <http://www.newswire.ca/en/story/720193/montreal-se-dote-de-nouvelles-infrastructures-pour-ameliorer-la-qualite-du-fleuve-et-de-la-riviere-des-prairies>

³⁹ <http://journalmetro.com/actualites/montreal/33814/de-nouveaux-bassins-de-retention-des-eaux-usees/>

connectivité et les services à large bande, ainsi que l'innovation.⁴⁰ Ce volet prévoit un financement de base pour chaque province et territoire; des détails sur l'affectation des fonds aux provinces et aux territoires seront communiqués prochainement⁴¹.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sera le ministère responsable du suivi des travaux réalisés dans le cadre du programme PIQM. Il recueillera les informations sur le fonctionnement des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (stations d'épuration et ouvrages de débordement en réseau) afin de s'assurer que ces ouvrages respectent les exigences environnementales auxquelles ils sont soumis.

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

La Colombie-Britannique, par exemple, a signé une entente avec le gouvernement fédéral, en juillet 2012, en vue d'établir une entente d'équivalence qui permettrait de préserver certains aspects de la réglementation provinciale déjà existante, tout en l'harmonisant avec la nouvelle réglementation fédérale⁴². Des discussions sont actuellement en cours avec Environnement Canada afin de déterminer si le programme provincial est effectivement équivalent, ou si des modifications seront nécessaires⁴³. Bien que des amendements mineurs devront probablement être apportés au régime provincial existant, afin qu'il puisse satisfaire à une telle équivalence, cette entente permettra, selon le ministère de l'Environnement britanno-colombien, de rencontrer les nouvelles exigences d'assainissement des eaux usées, d'assurer un usage plus efficient des fonds publics, et de réduire le fardeau administratif engendré par la nouvelle réglementation, tout en poursuivant les programmes et les autorisations en cours⁴⁴.

Néanmoins, les municipalités doivent se conformer tant à la réglementation provinciale qu'à la nouvelle réglementation fédérale, jusqu'à ce qu'une entente d'équivalence soit effectivement adoptée⁴⁵. L'échéancier prévu par le fédéral pour l'implantation de la nouvelle réglementation ne devrait conséquemment pas être perdu de vue, selon le gouvernement⁴⁶.

LA VILLE DE TORONTO

La ville de Toronto a pour sa part commencé, dès septembre 2012, à réfléchir aux moyens qui lui permettent de se conformer à la nouvelle réglementation fédérale, et surtout aux coûts que les

⁴⁰ <http://www.budget.gc.ca/2013/doc/plan/chap3-3-fra.html#a0-Chapitre-3.3--Le-nouveau-plan-Chantiers-Canada>

⁴¹ Selon l'information disponible en juillet 2013

⁴² http://bcwwa.org/resourcelibrary/BC%20MoE%20WSER%20Presentation_BCWWA_2012_12_06.pdf

⁴³ *Idem.*

⁴⁴ *Idem.*

⁴⁵ <http://www.env.gov.bc.ca/epd/mun-waste/waste-liquid/>

⁴⁶ *Idem.*

modifications afférentes allaient engendrer. Un groupe de travail a, depuis lors, élaboré une stratégie relative aux moyens nécessaires pour implanter les changements requis dans les quatre usines de traitement opérées par la ville (Ashbridges Bay, Humber, Highland Creek et North Toronto), mais aussi pour les financer⁴⁷.

Par exemple, en ce qui a trait aux nouvelles exigences de suivi des débordements (surveillance des effluents), il est prévu que la ville utilise, comme elle le fait depuis 2006, le programme *InfoWorks CS* de modélisation hydrologique et hydraulique des réseaux d'égouts pour préparer les rapports requis en vertu de l'article 19 du nouveau règlement⁴⁸.

En ce qui concerne le financement du projet, plusieurs options ont été retenues afin d'ajuster le budget aux multiples changements qui, au départ, n'étaient pas prévus. On compte parmi les options considérées : une facturation spécifique aux services et travaux relatifs aux fortes pluies, notamment les surverses⁴⁹. Cette proposition se fonde sur les programmes adoptés par des villes telles que Kitchener, Calgary et Saskatoon, et représente, dans la plupart des cas, une facture d'environ 10\$ par mois et par unité de logement pour les propriétaires fonciers⁵⁰.

De plus, dans le processus d'élaboration de cette stratégie 2012-2021, le groupe de travail formé par la ville a développé un cadre financier, publié en février 2013, qui illustre une estimation des coûts qu'impliquera la mise en conformité du réseau de traitement des eaux usées de la ville de Toronto.

NIVEAU DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES, PAR PROVINCE OU TERRITOIRE.

Ce graphique illustre, par province et dans les territoires, la répartition, en pourcentage, des niveaux de traitement des eaux usées. Le pourcentage de la population desservie par chaque niveau de traitement varie grandement entre les provinces. Terre-Neuve-et-Labrador et les trois territoires ont de grandes proportions de population qui ne bénéficient pas d'un traitement des eaux usées ou qui reçoivent seulement un traitement préliminaire. Le traitement primaire est le traitement dominant à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse, au Québec et, dans une moindre mesure, au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique. Les populations de l'Ontario et du Manitoba sont presque entièrement desservies par un traitement mécanique

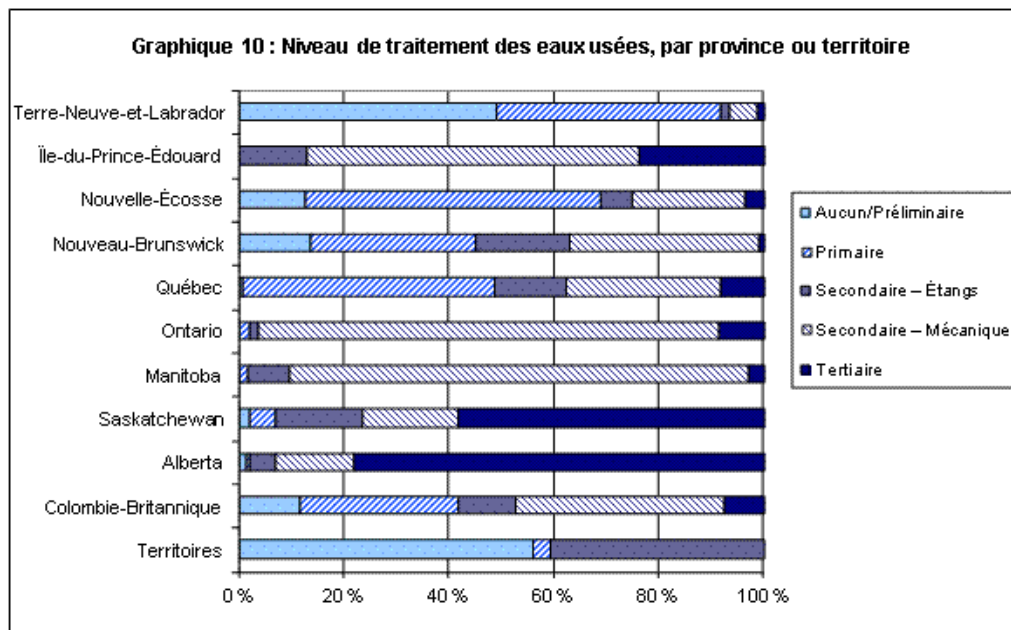
⁴⁷ <http://www.weao.org/assets/docs/2013-abstracts/2013-110%20lei%20-%20city%20of%20toronto%20approach%20to%20cso%20new%20regulations.pdf> et <http://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2013/pw/bgrd/backgroundfile-56525.pdf> p. 5

⁴⁸ <http://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2012/ex/bgrd/backgroundfile-50536.pdf> et <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2012-139/TexteComple.html>

⁴⁹ <http://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2012/ex/bgrd/backgroundfile-50536.pdf> p. 17-18

⁵⁰ *Idem*.

secondaire, tandis que 78 % de la population de l'Alberta bénéficie d'un traitement des eaux usées de niveau tertiaire⁵¹.



PROPOSITION DE LA COALITION AVENIR QUÉBEC

Faisant partie intégrante du Projet Saint-Laurent, la décontamination de l'eau du fleuve, de ses berges, ainsi que de certains terrains contaminés en bordure, est un aspect essentiel dans la mise en œuvre de ce projet. La qualité de l'eau du Saint-Laurent influence directement la qualité de vie des riverains et les opportunités de développement économique qui peuvent se présenter. Il est donc essentiel de s'attarder à ces enjeux majeurs pour assurer un avenir prospère aux Québécois.

La Coalition Avenir Québec juge donc essentiel d'accentuer les efforts pour assurer la préservation de la qualité et de la salubrité du fleuve Saint-Laurent et compléter l'immense entreprise que représente sa dépollution. Il doit s'agir d'une condition préalable à tout projet qui vise sa mise en valeur et l'exploitation de son potentiel. Le Projet Saint-Laurent qui allie prospérité et qualité de vie s'inscrit très bien dans cette démarche. En effet, il a pour objectif de miser sur l'ambition, la créativité et l'esprit de bâtisseurs des Québécois. Le volet dépollution du Projet St-Laurent s'attaquera directement aux problèmes liés à l'assainissement des eaux usées municipales, aux débordements et à la présence de contaminants dans le fleuve Saint-Laurent.

⁵¹ http://www.ec.gc.ca/doc/publications/eau-water/COM1454/long_descrip-fra.htm#chart10

La proposition de la Coalition Avenir Québec vise donc la mise en place d'équipements pour la désinfection des effluents des stations d'épuration et la mise en place d'infrastructures et d'autres mesures permettant de réduire les débordements d'eaux usées dans l'environnement. Trois grandes régions densément peuplées de la province de Québec seront ciblées en priorité. La réalisation de la mise aux normes des rejets d'effluents et la réduction des débordements sont estimés à près de 1,47 milliard de dollars d'ici 2020.

LES RÉGIONS CIBLÉES

Les régions de Montréal, Laval et Québec, grandes villes émettrices d'eaux usées, seraient les premières où des sommes importantes seraient investies. L'objectif étant d'améliorer concrètement la qualité de l'eau, et ce dans les meilleurs délais possibles, il devient urgent d'intervenir rapidement dans les régions prioritaires. Ainsi, 47 stations d'épuration seraient donc l'hôte de travaux d'infrastructure majeurs. Les deux champs d'interventions prioritaires seraient la réalisation des plans de contrôle des débordements et la mise aux normes des rejets. C'est pourquoi un gouvernement de la Coalition Avenir Québec privilégierait ces trois régions du Québec, en priorité, afin de redonner un accès à un fleuve propre aux zones plus densément peuplées.

LES ACTIONS CIBLÉES

La proposition de la Coalition Avenir Québec vise la mise en place d'équipements pour la désinfection des effluents des stations d'épuration qui le nécessitent de manière urgente. Cette désinfection sera exigée pour les stations dont le procédé ne permet pas une réduction suffisante de la charge bactérienne et microbienne. Cela permettra de protéger les prises d'alimentation en eau potable, ainsi que les plans et les cours d'eau qui sont utilisés par la population lors d'activités récréotouristiques de contact direct avec l'eau (baignade, sports nautiques).

La proposition de la Coalition Avenir Québec favorisera la mise en place d'infrastructures et d'autres mesures permettant de réduire les débordements d'eaux usées dans l'environnement. Elle favorisera aussi l'installation de nouvelles infrastructures, telles que les bassins de rétention qui permettront de résoudre les problèmes de débordement. Elle encouragera également l'optimisation des réseaux déjà construits par l'utilisation de la capacité de rétention des conduites existantes et par l'emploi de systèmes de gestion plus performants. Ces travaux, semblables à ceux réalisés pour la rivière Saint-Charles, à Québec, permettront une meilleure protection des cours d'eau, en particulier pour la baignade et les usages récréatifs.

FINANCEMENT

Un gouvernement de la Coalition Avenir Québec proposera un financement tripartite entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités. Des programmes d'infrastructures déjà existants seraient bonifiés. Par exemple, le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) qui vise à permettre aux municipalités la réalisation de travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout à la faveur d'une aide financière gouvernementale. Un programme d'aide aux municipalités, tel que le PIQM, rendrait les sommes nécessaires disponibles pour le financement des travaux d'infrastructures. Celui-ci serait aussi modifié afin que tous les ouvrages ciblés soient admissibles. Le financement de ce fonds s'effectuerait via un emprunt sur un terme de 20 ans par souci d'équité intergénérationnelle.

Les nouvelles obligations introduites par le volet dépollution du projet Saint-Laurent occasionneront des coûts qui toucheront majoritairement les municipalités, puisqu'elles sont les principaux exploitants d'OMAE. Toutefois, lorsque des mises aux normes sont requises, les OMAE auront, selon des critères d'évaluation précis, jusqu'au 31 décembre 2020, pour se conformer aux normes. Au total, les coûts occasionnés aux municipalités par les différentes obligations à remplir au cours des prochaines années, la réalisation de la mise aux normes des rejets d'effluents et la réduction des débordements sont estimés à près de 1,47 milliards de dollars d'ici 2020.

De façon générale, le contrôle des rejets et, à plus long terme, l'amélioration de leur qualité, rendra plus sécuritaire l'approvisionnement en eau potable à partir de l'eau de surface, ce qui constitue un bénéfice important pour la santé publique. Outre ce gain, des bénéfices sont attendus relativement à certains contaminants particuliers. En effet, la réduction de polluants tels le phosphore, l'azote, les coliformes fécaux ainsi que les métaux, les substances toxiques et les contaminants émergents engendre plusieurs bénéfices. Toutefois, ces gains sont difficilement chiffrables.⁵²

⁵² <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/ouvrages-municipaux/texte-explicatif.pdf>

CADRE FINANCIER DE LA MISE EN PLACE DES MESURES QUI FAVORISERONT L'ATTEINTE D'UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT.

Sommaire des coûts (millions)	
Activité	\$ 2014-2019
A attestation d'assainissement	0,7
B Caractérisation initiale	1,86
C Préparation des plans de réduction des débordements	5,54
D Suivi des rejets	1,70
E Suivi des débordements	2,68
F Réalisation des plans de réduction des débordements	970,20
G Mise aux normes de rejets	488,72
H Rapport annuel	1,70
I Formation des opérateurs	0,94
Total	1474,03

LISTE DES STATIONS D'ÉPURATIONS VISÉES DANS LES TROIS RÉGIONS. (2013-04-05)

Liste des municipalités visées			
Station d'épuration	mise en opération	Population*	débit moyen (M3/jour)*
BAIE-SAINT-PAUL (RIV,DU-GOUFFRE)	1989	4587	4493
BEAUPRÉ	1998	22349	12892
BOISCHATEL-L'A,-GARDIEN-CH,-RICHER	1998	11256	10241
CAP-SANTÉ	1997	1804	1309
CLERMONT	1991	3852	1921
DESCHAMBAULT	1999	918	486
DESCHAMBAULT-GRONDINES (PARC INDUSTRIEL)	1991	294	118,3
DONNACONA	1987	6295	3815
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC (2013)	2013	1800	2871
LA MALBAIE	1998	7300	9249
LA MALBAIE (MONT-GRAND-FONDS)	2010		15,9
LAC-DELAGE	1991	987	724
LAVAL (FABREVILLE)	1986	59000	44225
LAVAL (LAPINIÈRE)	1998	271630	233717
LAVAL (SAINTE-ROSE-AUTEUIL)	1993	47683	36850
LES ÉBOULEMENTS	1994	443	354
LES ÉBOULEMENTS (ST-JOSEPH-DE-LA-RIVE)	2003	333	228
L'ISLE-AUX-COUDRES	2004	911	460,2
MONTRÉAL (ÎLE NOTRE-DAME)	1994	44000	5300
NEUVILLE	2000	1367	571
NEUVILLE (PLACE DES ILETS OUEST)	2011	456	136,8
NOTRE-DAME-DES-MONTS	1991	608	285
PONT-ROUGE	1986	5670	2400
PORTNEUF	1996	2515	1752
QUÉBEC (EST)	1992	270140	231000
QUÉBEC (OUEST)	1992	237015	157000
SAINT-AIMÉ-DES-LACS	1990	388	445
SAINT-ALBAN	2006	785	295
SAINT-BASILE	1991	1730	1741
SAINT-CASIMIR	2000	1265	648
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL (2010)	2011	3985	1260
SAINTE-CATHERINE-J-CARTIER (2)	2003	3091	1895
SAINTE-CATHERINE-JC-COIN PERDU	1999	110	50
SAINTE-FAMILLE	2005	216	89
SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	2012	70	40
SAINT-HILARION	1986	610	390
SAINT-IRÉNÉE	1999	605	484
SAINT-JEAN-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	2006	519	173,8
SAINT-MARC-DES-CARRIÈRES	1999	3131	1732
SAINT-PIERRE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS	2006	1110	1440
SAINT-RAYMOND	1997	5416	5119
SAINT-SIMÉON (CHARLEVOIX)	1996	1100	1320
SAINT-THURIBE	2011	129	44,9

SAINT-TITE-DES-CAPS	1999	658	313
SAINT-UBALDE	1992	1015	552
SAINT-URBAIN	1990	1130	742
STONEHAM	1990	3780	1633

*population, débit sont approximatifs